



Règlement du Conseil de la Ville
de Richmond

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu au Centre communautaire, situé au 820, rue Gouin, le lundi 2 mai 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, André Bussière, Clifford Lancaster, Charles Mallette, le directeur général, Rémi-Mario Mayette, de même que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron. Le conseiller Gérard Tremblay est absent.

RÈGLEMENT NUMÉRO 302
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 205 ET 249

ATTENDU QUE la Ville de Richmond avait adopté le règlement numéro 205 relatif à un programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti ;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond avait adopté le règlement numéro 249 relatif au programme de revitalisation du cadre bâti au centre-ville ;

ATTENDU QU'après une évaluation desdits règlements, le conseil municipal est d'avis que ces règlements doivent être abrogés ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 4 avril 2022 ;

ATTENDU QU'un projet du règlement a été présenté à la séance régulière du conseil du 4 avril 2022 ;

POUR CES MOTIFS, le conseil décrète ce qui suit:

- 1) Que le règlement numéro 205 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 205 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSERVATION DU CADRE BÂTI » soit, par la présente, abrogé.
- 2) Que le règlement numéro 249 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 249 PROGRAMME DE REVITALISATION DU CADRE BÂTI AU CENTRE-VILLE » soit, par la présente, abrogé.
- 3) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC) Ce 2^e jour de mai 2022.


MAIRE


**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**



**Règlement du Conseil de la Ville
de Richmond**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier